



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

SN

Mis en ligne le : 12/03/2026

Décision du Maire n°D- 121- 2026

Objet : Modification n°1 - Marché de travaux d'aménagement de la voirie d'accès au 4ème collège et voirie de desserte aux logements - LOT N° 1 : Terrassements, voirie, assainissement et réseaux divers hors éclairage (Marché n° 2025/06)

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2025 portant modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la décision n°432/2024 du 23 décembre 2024 autorisation la signature du marché de travaux d'aménagement de la voirie d'accès au 4ème collège et voirie de desserte aux logements - LOT N° 1 : Terrassements, voirie, assainissement et réseaux divers hors éclairage avec la société COLAS France sise 45, chaussée Jules César - 95480 PIERRELAYE

VU l'arrêté n°A-276-2025 du 02 juillet 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte des travaux en plus et moins-values :

-Modification du mode opératoire de mise en œuvre de la structure de voirie, en passant d'une structure constituée uniquement de matériaux d'apport par un traitement de sol du sol en place, après étude de sol concluante,

-Prévision de réseaux supplémentaires en prévision du projet BHNS et de construction de l'ORT (réseaux secs et assainissement),

-Prévision de deux options relatives à la borduration de la voie bus (option 1) et à la mise en œuvre d'enrobés définitifs pour la 3ème voie de circulation (option2),

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu une modification n°1 au marché de travaux d'aménagement de la voirie d'accès au 4ème collège et voirie de desserte aux logements - LOT N° 1 : Terrassements, voirie, assainissement et réseaux divers hors éclairage ayant pour objet la prise en compte de travaux en plus et moins-values.

Article 2 – Le montant total de la modification n°1 est de 32 937,89 € HT soit 39 525,46 € TTC, ce qui porte le montant global du marché à 1 672 607,29 € HT soit 2 007 128,74 € TTC.

Article 3 – La présente modification n°1 prend effet à sa notification.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

À Villiers le Bel, 12/03/2026

Madame la Maire, Djida DJALLALI-TECHTACH
Et par délégation, l'Adjointe déléguée
Laëtitia KILINC.



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Villiers-le-Bel et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.